

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

Wilaya De Tizi-Ouzou
Direction De la santé et De la population
Etablissement Public Hospitalier D'Azazga

NIF : 40801600001504500104
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247, du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public, l'Etablissement Public Hospitalier AZAZGA informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres national ouvert N°01/2026 du 09/04/2026, paru dans les quotidiens nationaux « EL houria » en arabe du 26/03/2026 et « E-Bourse » en français du 26/03/2026, Ainsi que le BOMOP en français et en arabe de la semaine du 05 au 11 Avril 2026, relatif à l'acquisition du matériels, mobilier médicaux et autres, pour l'année 2026, qu'à l'issue de l'ouverture et l'analyse des offres, les résultats sont comme suit:

Désignations	Entreprise et son NIF	Montant en TTC	Note offre Technique	Note offre Financière
LOT N° 01 : Matériel médical	SARL COPTOIR NUMIDIEN D'IMPORT EXPORT NIF : 099916000750391	19 815 880.00 DA TTC	51.21/60pts	le moins disant
LOT N° 02 : Outillage médical	SARL BIOREFLEX NIF : 001115004840412	305 274.16 DA TTC	35/40 pts	le moins disant
LOT N° 03: Mobilier médical.	EURL FAMED NIF : 099815004265579	4 983 175.93 DA TTC	60/60 pts	le moins disant
LOT N° 04: Matériel de stérilisation	SARL ALGERIAN MEDICAL DEVICE NIF : 001116098734677	9 282 000.00DA TTC	45/60	le moins disant
LOT N° 05: Consommable médical	SARL COPTOIR NUMIDIEN D'IMPORT EXPORT NIF : 099916000750391	2 507 670.51DA TTC	40/40	le moins disant

Conformément aux articles 82 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15-247, du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le BOMOP et la presse nationale, la presse écrite et la presse électronique agréée auprès de la Commission des marchés de l'établissement public Hospitalier d'Azazga. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher des services économiques de l'EPH d'AZAZGA, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

AZAZGA, LE
LA DIRECTRICE